

## RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Le Syndicat mixte des ruisseaux du Haut-Chemin (SMRHC) assure depuis le 14 avril 2021 la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour le compte de la Communauté de communes Rives de Moselle, de la Communauté de communes Haut-Chemin Pays de Pange et de l'Eurométropole de Metz.



### 1. PRESENTATION DU TERRITOIRE

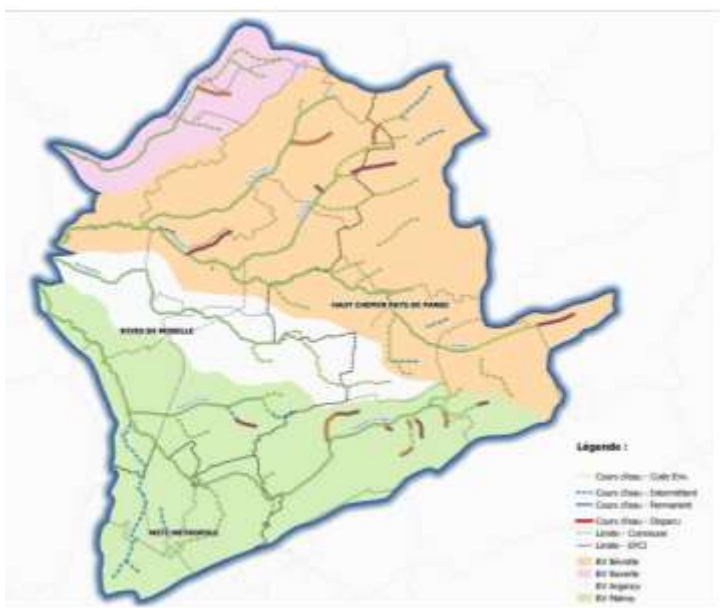
Le Syndicat mixte des ruisseaux du Haut-chemin, c'est :

- 70 km de linéaire de cours d'eau
- 61,5 km<sup>2</sup> de surface de bassin versant
- 13 903 habitants (recensement 2015)
- 3 EPCI membres
- 16 communes couvertes

Le Syndicat intercommunal à vocation unique des Bassins Versants (SIVU BV) été crée en 2007 par le regroupement de 7 communes désireuses de gérer l'entretien de leurs cours d'eau.

La loi MAPTAM de janvier 2014, a attribué, entre autres, aux Communautés de communes et Communautés d'agglomération, une nouvelle compétence obligatoire en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, dite compétence GEMAPI.

Le Syndicat intercommunal à vocation unique des Bassins Versants est devenu au 1<sup>er</sup> janvier 2018 le Syndicat mixte des ruisseaux du Haut-Chemin. Ce nouvel établissement a engagé une révision statutaire qui a abouti à une mise en cohérence de ses compétences et à une extension de son périmètre. Les nouveaux statuts ont été fixés par arrêté préfectoral du 14 avril 2021.



La Communauté de communes Rives de Moselle pour 8 communes, la Communauté de communes du Haut-Chemin Pays de Pange pour 6 communes et l'Eurométropole de Metz pour 4 communes ont demandé leur adhésion au Syndicat des ruisseaux du Haut-Chemin.

Les compétences exercées par le Syndicat sont ainsi la lutte contre les inondations et la gestion des milieux aquatiques.

Le périmètre du Syndicat mixte des ruisseaux du Haut-Chemin recouvre les bassins versants du ruisseau de Malroy, d'Argancy, de la Bévotte et de la Ravèrte

## **2. GOUVERNANCE**

Le Conseil syndicat est l'organe délibérant du Syndicat. Il regroupe l'ensemble des délégués désignés par les membres dans les conditions fixés aux statuts (statuts en ligne sur le site du Syndicat).

### **2.1. Composition du Comité syndical**

Le Syndicat est administré par un organe délibérant composé de 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants, élus par les membres.

Les délégués sont nommés pour la durée des mandats de l'assemblée qui les a désignés.

### **2.2. Les délégués**

#### **• LES MEMBRES DU BUREAU**

**Présidente** : Delphine BERGER, Communauté de communes Haut-chemin Pays de Pange

**1<sup>er</sup> Vice-Président** : René HUBERTY, Communauté de communes Rives de Moselle

**2<sup>ème</sup> Vice-Président** : Jean-Louis BALLARINI, Eurométropole de Metz

#### **• LES DELEGUES TITUALIRES**

Communauté de communes rives de Moselle	HUBERTY René GAUDE Hervé PIERON Florent TURCK Gilbert EMMENDOERFFER Jocelyne CAYOTTE Jean-Paul
Communauté de communes Haut-Chemin Pays de Pange	BERGER Delphine EHLINGER Laurent HENNEQUIN François SCHRECKLINGER Didier
Eurométropole de Metz	BALLARINI Jean-Louis DIEUDONNE Vincent CELARIE Denis

## • LES DELEGUES SUPPLEANTS

Communauté de communes rives de Moselle	OBERLE Francis POINSIGNON Henri DEMUYNCK Arnaud GAILLOT Cyril FREY Nicolas NEVEUX Guy
Communauté de communes Haut-chemin Pays de Pange	LOMANTO Joseph GUIRAUT Lionel WEIL Sylvain HUBERT Boris
Eurométropole de Metz	ECKENFELDER René COTTEL Mathieu Maria MARQUES

### **2.3. Les séances du Comité syndical**

4 conseils syndicaux se sont tenus au cours de l'année 2022 :

#### **⇒ 16 mars 2022 :**

- Approbation du procès-verbal du 15/12/2021
- Compte de gestion 2021
- Compte administratif 2021
- Affectation des résultats
- Participation des EPCI
- Budget primitif 2022
- Adhésion à MATEC

#### **⇒ 15 juin 2022 :**

- Approbation du procès-verbal du 16/03/2022
- Adhésion au CNAS
- Adhésion à l'assurance chômage
- Adoption de la nomenclature M57

#### **⇒ 15 septembre 2022 :**

- Approbation du procès-verbal du 15/06/2022
- Décision modificative n°1
- Attribution du marché 22MAPA01
- Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour l'étude diagnostic du ruisseau de la Bévette
- Demande de subvention auprès de la région pour l'étude diagnostic du ruisseau de la Bévette

⇒ **23 novembre 2022** :

- Approbation du procès-verbal du 15/09/2022
- Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour le poste de technicien de rivières
- Délibération modificative n°2
- Report du passage en M57 de 2023 à 2024

Toutes les délibérations prises lors des différents conseils sont disponibles sur le site internet du Syndicat ([www.lesruisseauxduhautchemin.com](http://www.lesruisseauxduhautchemin.com)) dans la rubrique « décisions syndicales ».

### **3. LES ACTIONS REALISEES EN 2022**

- 2022 : année dédiée à la structuration du Syndicat

L'année 2022 a été marquée par l'embauche d'un technicien de rivières qui a permis la montée en compétence et la structuration du Syndicat. Cette embauche a permis au Syndicat de disposer d'un relais de terrain permanent.

En 2022, il s'est passé aussi :

- La réalisation d'une synthèse des actions réalisées par le Syndicat depuis 2017 ;
- L'organisation le 2 mars 2022 d'une réunion de présentation du Syndicat aux élus du territoire ;
- La création d'une identité visuelle au travers d'un logo avec flockage du véhicule de service ;
- La publication d'un article dans la presse locale pour présenter le Syndicat ;
- La création d'un site internet ([www.lesruisseauxduhautchemin.com](http://www.lesruisseauxduhautchemin.com)) centralisant toutes les informations et documents à porter à connaissance.



- Mise en place d'un suivi hydrologique selon la méthode ONDE

Avec les étés de plus en plus secs, assurer un suivi des niveaux d'eau dans les cours d'eau semble de plus en plus pertinent. Le Syndicat a donc mis en place un suivi hydrologique des niveaux des ruisseaux avec un relevé tous les mois.

Au vu de l'évolution des précipitations et du dimensionnement des cours d'eau du territoire, il est important de suivre leur niveau d'eau. Cela permet :

- D'anticiper et de prévoir plus facilement les périodes d'étiages des ruisseaux du territoire,

- D'avoir une idée de l'impact des températures et des sècheresses répétées sur le volume d'eau présent dans les ruisseaux,
- De pouvoir identifier plus facilement les périodes auxquelles des entreprises peuvent intervenir dans le lit mineur des cours d'eau.
- D'avoir un suivi sur les milieux.

- Lancement d'une étude diagnostic sur le bassin versant de la Bévotte

Pour initier une première dynamique, le Syndicat a choisi de réactualiser les diagnostics environnementaux des bassins versants.

Les précédents diagnostics ont fait ressortir que le bassin versant de la Bévotte restait le plus naturel des quatre. Le Syndicat a choisi de lancer une actualisation de l'état des lieux de ce bassin versant. A l'issue d'une consultation, le Bureau d'études IRH Conseil a été désigné pour réaliser cette mission qui devrait s'achever courant de l'automne 2023. La commande est passée pour un montant de 60 000€ TTC.



**Reconnaissance de terrain avec IRH, le long de la Bévotte dans le cadre de l'étude diagnostic**

- Réalisation du chantier de stabilisation de berges à Argancy sur le ruisseau de Malroy

Lancé en 2022, la consultation pour le problème d'érosion de berge à proximité de l'école d'Argancy a été attribuée à l'entreprise SAS Bertrand pour un montant de travaux d'environ 15 000€. Les travaux qui devaient démarrer en 2022, ont été décalés à 2023. En effet, les différentes périodes de respect des cycles naturels tels que les périodes de nidification ou de reproduction de batraciens ont un impact fort la réalisation des chantiers. Cela perturbe le rythme des entreprises spécialisées qui ont parfois du mal à respecter les délais prévus.

Les travaux ont finalement commencé en début d'année 2023 (autour de mars) et se sont terminés vers la mi-juin.

## **4. RENCONTRES PARTENARIALES**

### **4.1 Journées des animateurs organisée par l'agence de l'eau**

Dans le but de favoriser les échanges entre les différents acteurs de la GEMAPI, l'agence de l'eau Rhin-Meuse organise régulièrement des journées d'échanges entre les animateurs du bassin. Le dernier évènement s'est tenu le 14 décembre 2022 et a permis de rencontrer, d'échanger et d'approfondir des sujets communs avec des animateurs d'autres territoires.

Ces journées sont aussi l'occasion de rencontrer des partenaires institutionnels ou d'autres intervenants (comme la DREAL ou des laboratoires de recherche tels que le laboratoire LOTTER) qui permettent d'échanger sur les évolutions réglementaires ou des projets innovants.

### **4.2 Journées d'échanges avec le EPAGE des 3Nied**

Le Syndicat est une petite structure au regard d'autre établissement présent en Moselle. L'EPAGE des Eaux Vives des trois Nied est une structure qui gère plus de 1000 km de linéaires de cours d'eau depuis de nombreuses années.

Les échanges avec ses techniciens sont nombreux et permettent de bénéficier des retours d'expériences d'une structure expérimentée dans l'aménagement des cours d'eau. Cette structure est notamment intervenue auprès des élus lors de notre réunion d'information le 2 mars 2022. Elle associe également régulièrement le Syndicat à des visites de chantier de reméandrage ou de travail sur la gestion des inondations.

### **4.3 Participation au suivi des travaux de MOSELLE AVAL**

Le Syndicat mixte de Moselle Aval est la structure référente sur le secteur messin (et même au-delà) dédiée à la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Gestion des Risque d'Inondations (SLGRI). Il a élaboré une stratégie globale de gestion des ouvrages de protection hydrauliques et propose aux structures en charge de la GEMAPI et gestionnaires d'ouvrages hydrauliques, un pilotage coordonné/centralisé des différentes actions à mener. Le Syndicat organise des journées de terrain pour partager plus largement les travaux qu'ils mènent. Le Syndicat des ruisseaux du Haut-Chemin participe à ces journées et au suivi de ces travaux.

## **5. BILAN FINANCIER 2022**

### **5.1 Budget**

Le budget de l'année 2022 a été soumis au vote et validé par le Conseil syndical du 16 mars 2022. Il s'équilibre comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT :</b> Dépenses : 164 229.88 € Recettes : 164 229.88 €	<b>INVESTISSEMENT :</b> Dépenses : 81 200 € Recettes : 81 200 €	<b>TOTAL DU BUDGET :</b> Dépenses : 245 429.88 € Recettes : 245 429.88 €
---	---	--

Comme cité précédemment, l'année 2022 a été une année charnière pour le Syndicat. De nombreuses actions de structuration ont été mises en place.

Davantage d'actions plus opérationnelles de terrain sont prévues dès 2023.

## **5.2 Le compte administratif 2022**

Les résultats du compte administratif 2022 sont les suivants :

<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses	Prévu :	<b>81 200,00 €</b>
	Réalisé :	<b>1 882,64 €</b>
Recettes	Prévu :	<b>81 200,00 €</b>
	Réalisé :	<b>0,00 €</b>
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses	Prévu :	<b>164 229,88 €</b>
	Réalisé :	<b>86 689,65 €</b>
Recettes	Prévu :	<b>121 000,00 €</b>
	Réalisé :	<b>118 502,24 €</b>
<b><u>Résultat de clôture de l'exercice</u></b>		
Investissement :		<b>- 1 882,64 €</b>
Fonctionnement :		<b>+ 31 812,59 € (+43 229,88€ de report 2021)</b>
Résultat global :		<b>+ 73 159,83 €</b>

Le budget 2022 a été réalisé à 36% en dépenses et 93% en recettes pour le fonctionnement. En investissement c'est le décalage des travaux de restauration des berges du ruisseau de Malroy à Argancy et le démarrage de l'étude attribuée à IRH au cours du dernier trimestre 2022 qui décale les investissements. Ces dépenses ont été reportées au budget 2023.

## **6. LES PARTENAIRES**

Pour l'ensemble des dossiers évoqués ci-avant (étude, travaux et animation), le Syndicat bénéficie d'un appui technique et financier de la part de l'Agence de l'eau Rhin- Meuse et de la Région Grand Est.

